

Les missions des Centres de ressources régionaux Politique de la ville

Les centres de ressources pour la politique de la ville, implantés dans 16 régions, certains depuis quinze ans, exercent auprès des acteurs des secteurs prioritaires de la politique de la ville (cohésion sociale et rénovation urbaine) une mission de qualification et d'animation de la réflexion collective avec le soutien de toutes les institutions concernées, en particulier État et collectivités territoriales. Forts de leur expérience, ils ont acquis une véritable légitimité.

La transformation des politiques publiques et des organisations induites par la politique de la ville, mais plus encore les transformations institutionnelles et politiques de la décision publique en France nécessitent d'organiser et garantir une permanence de lieux de débats et de qualification. Les lois de décentralisation et le développement des intercommunalités, la nouvelle architecture institutionnelle de la politique de la ville avec le Secrétariat Général du Comité Interministériel à la Ville (CIV, ex-DIV), l'ANRU et l'ACSÉ, enfin les dernières décisions du Comité de modernisation des Politiques Publiques du 4 avril 2008 en sont l'illustration.

Ces espaces de travail entre les sphères politique, technique et citoyenne, préservant une dimension interministérielle et interpartenariale, sont d'autant plus nécessaires que les questions qui occupent les territoires et les populations en difficulté sont particulièrement complexes, imposant à la fois une prise de recul, la construction de sens et une capacité d'adaptation opérationnelle aux réalités des territoires. Elles reposent également sur une nécessaire confrontation des pratiques, des expériences pour permettre de dépasser certaines représentations qui sont peu propices à une action efficace.

Les lieux d'échange, de débat public et de qualification répondent donc à la fois à l'exigence du sens de l'action publique et à la question de la posture ou du positionnement des différents professionnels et élus qui mettent en œuvre les politiques publiques.

Leurs spécificités dans la politique de la ville

1. Lieux de rencontres entre les acteurs institutionnels et leurs partenaires

Les centres de ressources sont des lieux qui rassemblent élus locaux, services de l'État et des collectivités territoriales, bailleurs sociaux, responsables associatifs... Leurs actions, recherches et débats permettent les confrontations partenariales et facilitent la compréhension réciproque entre acteurs des enjeux, des champs de compétence et des limites de chacun.

Par ailleurs, les centres de ressources sont proches des réalités de terrain par leur implantation géographique qui leur permet d'avoir une connaissance approfondie des réalités locales et des systèmes d'acteurs locaux. Cette posture particulière, qu'elle soit départementale, régionale ou interrégionale, leur permet de construire une vision transversale et consolidée de ce qui se passe sur les territoires et d'être un « espace tiers » dans les confrontations et concertations entre les divers partenaires de la politique de la ville : élus, agents des services de l'État et des collectivités territoriales, bailleurs sociaux, opérateurs économiques, intervenants sanitaires et sociaux, acteurs associatifs.

2. Espaces d'information, de réflexion, de débats et de production de connaissance

Les centres de ressources proposent aux professionnels et aux élus des actions d'information et de production mutualisée de connaissances, des espaces de réflexion et de mise en débats des questions sociales, urbaines, économiques, culturelles... Ce sont des lieux de prise de recul et d'analyse collective tant sur la compréhension des réalités locales que sur les enjeux ou les conditions de mise en œuvre d'une politique de développement territorial.

À cette fin, les centres de ressources mobilisent les chercheurs dans les champs des sciences humaines et sociales. Ces derniers peuvent apporter leurs contributions à une meilleure compréhension des processus de production de l'exclusion urbaine, sociale et économique et des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'actions de transformation de ces situations.

Par ailleurs compte tenu de leur expérience, les centres de ressources sont des lieux de veille stratégique et d'innovation sur les questions sociales et urbaines émergentes.

3. Un outil de qualification des acteurs et d'animation de réseaux

Fonction dominante des centres de ressources, la qualification des acteurs se décline de différentes manières : groupes de travail et d'échange de pratiques, cycles de qualification, journées d'étude, ateliers régionaux, animation des réseaux professionnels ou d'élus, accompagnement sur site... C'est dans la conception et le mode d'élaboration (co-élaboration, production collective) et d'animation des services proposés que s'inscrit la logique d'action « centre de ressources ».

Par ailleurs, en dépit de l'offre universitaire, des instituts régionaux de formation de travailleurs sociaux ou du CNFPT, d'importants besoins de formation restent non couverts. Les centres de ressources sont appelés à jouer un rôle en ce domaine : étude de besoins, ingénierie de cycles et de séminaires, proposition aux organismes de formations sur des besoins non couverts et, éventuellement, interventions ponctuelles.

4. La capitalisation et la diffusion

Autre fonction dominante d'un centre de ressources, liée à la première, la capitalisation est une démarche de production de connaissances à partir de l'échange, de l'expérience, puis de compilation sélective et de diffusion ciblée. La production de connaissances sollicite l'expertise, l'évaluation, la recherche. D'où l'importance d'installer des coopérations avec les chercheurs et experts.

Cette démarche se décline de différentes façons qui se conjuguent et se complètent : échanges d'expériences et de réflexion, groupes de travail avec un objectif de production et/ou de confrontation, mise à contribution des chercheurs et experts, publications, documentation...

5. Un réseau national

Constitués en réseau national avec le centre de ressources de la DIV qui occupe une place particulière dans l'animation du réseau en facilitant notamment l'accès aux informations nationales, les centres de ressources sont en capacité de mutualiser des outils, d'identifier des complémentarités et de dégager des analyses communes et des propositions à partir de leur connaissance des réalités de terrain. Dans le contexte des nouvelles étapes de décentralisation et de déconcentration, où l'évolution du rôle de l'État et la fragmentation des responsabilités obligent à repenser l'organisation et la diffusion des ressources à l'échelle nationale, le réseau des centres de ressources de la politique de la ville peut constituer un point d'appui stratégique pour alimenter le lien entre national et local et contribuer à la constitution des réseaux d'échanges européens.

Il peut aussi faire remonter aux niveaux décisionnels, en particulier au niveau national, les questions auxquelles sont confrontés les acteurs locaux et les territoires, aider à la mise en œuvre des politiques nationales et à leur adaptation aux contextes locaux, et enfin accompagner les expérimentations dans un objectif de diffusion et de généralisation.

Une association de directeurs, Question de Ville, a été constituée en 2008 pour participer au débat national sur la politique de la ville.

Les publics des centres de ressources

Les publics des centres de ressources peuvent varier selon le projet originel du centre et les caractéristiques historiques, économiques ou politiques de la région d'implantation.

Il semble toutefois important de réaffirmer ce qui fonde le cœur du centre de ressources, à savoir les acteurs du développement social et urbain, et plus largement du développement territorial : élus, professionnels des services de l'État et des collectivités territoriales, responsables associatifs, bailleurs sociaux, acteurs économiques. L'affirmation d'un objet de travail commun à l'ensemble des publics qui utilisent le centre de ressources permet de lui donner sens, de guider la réflexion, de travailler sur des objets précis tout en les abordant dans leur complexité.

Cette orientation conditionne également la place et la capacité des publics à s'approprier le centre de ressources et à être coproducteur d'une réflexion renouvelée sur la politique de la ville, et plus largement sur la cohésion sociale des territoires et le renouvellement de l'action publique.

Centres de ressources régionaux <i>Mis à jour le 12/08/2010</i>	Adresse	Tél.	Fax
CR-DSU	Rhône-Alpes		
Isabelle CHENEVEZ	4 rue de Narvik, BP 8054 69351 Lyon Cedex 08 mél : crdsu@crdsu.org site : www.crdsu.org	04 78 77 01 43	04 78 77 51 79
Profession Banlieue	Seine Saint-Denis		
Bénédicte MADELIN	15 rue Catulienne 93200 Saint-Denis mél : profession.banlieue@wanadoo.fr site : www.professionbanlieue.org	01 48 09 26 36	01 48 20 73 88
Pôle de Ressources Départemental Ville et Développement Social	Val d'Oise		
Jean-Claude MAS	8 place de France 95200 Sarcelles mél : poleressources.95@wanadoo.fr site : http://www.poleressources95.org	01 34 04 12 12	01 34 04 12 13
Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)	Alsace		
Murielle MAFFESSOLI	1 rue de la Course 67000 Strasbourg mél : oriv.alsace@wanadoo.fr site : http://www.oriv-alsace.org	03 88 14 35 89	03 88 21 98 31
Institut régional de la ville (IREV)	Nord Pas-de-Calais		
François CHOJET	23 avenue Roger Salengro - BP 318 59336 TOURCOING Cedex mél : contact@irev.fr site : http://www.irev.fr	03 20 25 10 29	03 20 25 46 95
RésO Villes	Bretagne/Pays de la Loire		
Emmanuelle SOUMEUR-MEREAU	23 rue des Renards 44300 Nantes mél : resovilles@resovilles.com site : www.resovilles.com	02 40 58 02 03	02 40 58 03 32
Ressources & Territoires	Midi-Pyrénées		
Jean-François BAULES	CNFPT - 9 rue Alex Coutet BP 1012 31023 Toulouse Cedex mél : accueil@ressources-territoires.com site : www.ressources-territoires.com	05 62 11 38 34	05 62 11 38 54
Espace Picard pour l'intégration (EPI)	Picardie		
Camille GREMEZ	Tour Perret 13 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens mél : contact@epi-centre.org site : www.epi-centre.org	03 22 91 92 38	03 22 80 45 60
Centre de Ressources Politique de la ville	Essonne		
Evelyne BOUZZINE	Maison Départementale de l'Habitat Boulevard de L'Écoute-S'il-Pleut 91 000 Evry mél : direction@crpve91.fr site : www.crpve91.fr	01 64 97 00 32	01 64 97 00 33
Pays et Quartiers d'Aquitaine	Aquitaine		
Christine ROMAN	37, rue du Général Larminat - CS 800 37 33001 Bordeaux mél : pqa@aquitaine-pqa.fr site : http://www.aquitaine-pqa.fr	05 56 90 81 00	05 56 90 81 01

Centre de ressources Politique de la ville	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Mustapha BERRA	4c, Place Sadi Carnot 13002 Marseille mél : dominique.michel@crpv-paca.org site : http://www.crvp-paca.org	04 96 11 50 41	04 96 11 50 42
Centre de ressources Politique de la ville	Guyane		
Denis SOUILLARD	12 rue du 14 juillet BP 691 97336 Cayenne cedex mél : crpvguyane@gmail.com	05 94 28 79 43	05 94 28 79 44
Pôle ressources de la politique de la ville et de l'intégration à Paris	Paris		
Catherine HALPERN	Délégation à la politique de la ville et à l'intégration 6 rue du Département 75019 Paris mél : catherine.halpern@paris.fr	01 53 26 69 06	
Centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale	Mayotte		
	L'espace Corralium 1er étage, lot 15, ZI Kawéni 97600 Mayotte mél : cdr976.mayotte@orange.fr	02 69 61 71 44	02 69 61 71 64
Villes au Carré	Centre / Poitou-Charentes		
Cécile DUBLANCHE	4, allée du Plessis 37000 TOURS mél : villesaucarre@villesaucarre.org site : http://www.villesaucarre.org	02 47 61 11 85	02 47 20 72 87
Ville Caraïbe	Martinique		
Mathieu PETIT	Immeuble La Varangue 36 bld Amilcar Cabral - BP 7222 97277 SCHOELCHER Cedex mél : ville.caraibe@laposte.net	05 96 68 64 52	
Centre de ressources Cohésion Sociale Urbaine	La Réunion		
Bernard DEVIENNE	14 allée des Saphirs 97487 SAINT-DENIS Cedex mél : bernard.devienne@drjscs.gouv.fr	02 62 20 96 81 02 62 20 96 82	02 62 20 96 65
Trajectoire Ressources	Franche-Comté		
Jean-Luc MICHAUD	Maison des métiers de la ville 13 av. Léon Blum 25200 Montbéliard mél : contact@ressource-ville.org site : http://www.ressources-ville.org	03 81 96 70 92	03 81 91 78 33
CREPS Vichy-Auvergne	Auvergne		
Jean-Marc LAPIERRE	Centre d'Education Populaire et de Sport 2 route de Charmeil - B.P. 40013 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex E-mail : cr003@jeunesse-sports.gouv.fr Site : www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr	04 70 59 85 60	04 70 32 62 07

Pour mieux connaître les centres de ressources :
<http://www.ville.gouv.fr/?-Centres-de-ressources-regionaux->